

Irchonwelz, le 6 septembre 2024.

Objet : Récupération du lundi 26 août 2024.

Madame, Monsieur,

A la suite d'une demande de dérogation introduite auprès de l'Administration, pour le 'Lundi de Ducasse', notre établissement a obtenu 1 jour de congé supplémentaire, qu'il doit récupérer.

Cette récupération se réalisera sur deux mercredis après-midi, à savoir le 18 et le 25 septembre, en prenant les cours du lundi de l'horaire provisoire.

Ainsi, pratiquement, voici les tableaux illustratifs de cette récupération pour nos 2 sites :

Site VAUBAN			
Mercredi 18 septembre 2024		Mercredi 25 septembre 2024	
12h00 – 12h45	= Repas	12h00 – 12h45	= Repas (Vauban)
12h45 – 13h30	= H1 (horaire lundi)	12h45 – 13h30	= H6 (horaire lundi)
13h30 – 14h20	= H2 (horaire lundi)	13h30 – 14h20	= H7 (horaire lundi)
14h20 – 15h10	= H3 (horaire lundi)	14h20 – 15h10	= H8 (horaire lundi)
15h10 – 16h00	= H4 (horaire lundi)	15h10 – 16h00	= H9 (horaire lundi)

Site IRCHONWELZ			
Mercredi 18 septembre 2024		Mercredi 25 septembre 2024	
12h00 – 12h45	Repas ou Si H5 cours le lundi → = H1, repas de 12h45 à 13h30	12h00 – 12h45	Repas ou Si H5 cours le lundi, = H5, repas de 12h45 à 13h30
12h45 – 13h30	= H1 (Horaire lundi)/Repas si H5	12h45 – 13h30	= H6 (Horaire lundi)/Repas si H5
13h30 – 14h20	= H2 (horaire lundi)	13h30 – 14h20	= H7 (horaire lundi)
14h20 – 15h10	= H3 (horaire lundi)	14h20 – 15h10	= H8 (horaire lundi)
15h10 – 16h00	= H4 (horaire lundi)	15h10 – 16h00	= H9 (horaire lundi)

Le relevé des présences et absences sera effectif à chacune des heures de ces deux mercredis après-midi.

En cas d'absence de professeurs, vous serez, comme de coutume, informés par la voie du journal de classe et d'un SMS, le cas échéant, des aménagements d'horaires réalisés

En vous remerciant pour la confiance que vous accordez à notre école, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Alain Valembois,
Directeur.